



## Échanges et discussions supplémentaires

- ◆ Il y a actuellement un projet en cours en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour un suivi de 5 parcelles dans des milieux humides sur le territoire de la MRC de Minganie.
- ◆ Les milieux humides qui se trouvent sur des terres de tenure privée représentent une très petite portion du territoire, de l'ordre du "micro-détail".
- ◆ Les milieux humides sont présentés comme une contrainte au développement au sens où ils limitent la construction. Il serait pertinent d'intégrer dans une perception commune le fait que ces milieux sont utilisables et qu'ils ont leur propre utilité.
- ◆ Il est pertinent de se questionner collectivement à savoir quelles sont les utilisations des milieux humides et hydriques que l'on trouve acceptables et durables.
- ◆ Est-ce que les besoins de la population locale font préséance aux besoins des touristes en matière d'utilisation du territoire ?
- ◆ Est-ce que la réglementation municipale appliquée à l'intérieur d'une municipalité locale devrait prévoir une réglementation différente sur les terres privées et publiques?
- ◆ Les directives du PRMHH et son élaboration semblent peu adaptées à la réalité du territoire. Cela a minimalement l'avantage de permettre la concertation, la réflexion et l'élaboration d'outils adaptés.
- ◆ Quelle place occupe finalement la conservation des MHH dans les différents agendas politiques (gouvernemental, municipal, etc.) ?
- ◆ L'importance du paysage et le rôle que jouent les MHH dans l'attractivité des villages devrait être pris en compte.
- ◆ Il serait intéressant de connaître l'avis des autres acteurs-clés sur la question (milieu de la construction, ministère des Transports du Québec, communautés autochtones, entreprises minières et forestières, activités portuaires, etc.)